



TEL : 02.37.82.08.28
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRE
28260

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 février 2024 - 19 heures

Le 16 février 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de la Commune.

Etaient présents :

M. PHILIPPOT Pascal - Maire	
M. PRADES Guy - 1 ^{er} Adjoint	
Mme LEVEQUE Marie-Claude - 2 ^{ème} Adjoint	
Mme MAC DAID Emma	Mme DAUSEND Sandra
M. L'YVONNET Christian	Mme DE PIEDOUE Caroline
Mme PIERRE Nelly	Mme FRADIN Marine
Mme COMBELLES Naz	M. VEZIEN Nicolas

Procuration :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles	donne procuration à	M. PHILIPPOT Pascal
M. PUYBASSET Louis	donne procuration à	M. FREMIN DU SARTEL Laurent

Absents excusés : 0

Absents non excusés : Mme PETIT Sara

Madame Sandra DAUSEND est élue secrétaire.

Convocation du 02 février 2024

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : A l'unanimité.

Informations générales et délibérations :

Signature des comptes-rendus des précédents conseils municipaux

Conseillers présents	12
Conseillers représentés par pouvoir	2
Absent excusé / Sans pouvoir	
Absent non excusé / Sans pouvoir	1
Total des voix exprimées	14

FINANCES
PASCAL PHILIPPOT / GUY PRADES / MARIE-CLAUDE LEVEQUE

POINT SUR LES FINANCES DU BUDGET COMMUNAL 2023

Le détail des comptes a été adressé par mail à la commission finances. Le Compte de Gestion provisoire adressé par la Trésorerie est conforme à notre Compte Administratif.
Le Compte de Gestion définitif nous sera prochainement adressé.

Les comptes 2023 sont équilibrés. La Trésorerie de la commune est correcte et assure un bon fonds de roulement.

Le 15 février 2024, Madame SARLANDIE (déléguée par le Trésor Public en qualité de Conseillère aux décideurs locaux de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux) est venue, sur notre invitation, nous rencontrer en mairie.

Après avoir réalisé un audit des comptes 2023 et analysé le budget prévisionnel 2024, Madame SARLANDIE confirme que les résultats de l'année 2023 n'appellent aucune remarque et que les prévisions budgétaires 2024 proposées sont prudentes, sincères et cohérentes.

Délibération n° 01-16/02/2024

Vote des taux d'imposition de deux taxes directes locales pour 2024

Le Conseil Municipal décide à nouveau de maintenir les taux en vigueur.

- ♦ Taxe foncière bâti : 42,88 %
(22,66 % taux 2020 communal + 20,22% taux département transféré à la commune)
- ♦ Taxe foncière non bâti : 40,94 %
- ♦ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

Pour répondre aux diverses remarques qui lui sont faites, le Maire insiste auprès des conseillers pour préciser que depuis maintenant 12 ans, les taux de la commune sont inchangés et qu'il suffit de se reporter aux avis d'imposition pour le remarquer.

De plus, l'endettement en cours de la commune sera pratiquement remboursé dans trois ans et soldé dans cinq ans, contrairement aux rumeurs dont certains se font les porte-paroles.

Ce qui restera, seront tous les investissements qui ont été faits pour entretenir, préserver et embellir notre commune grâce aux efforts des berchériens et aux nombreuses subventions obtenues.

BUDGET COMMUNAL 2023

Délibération n°02-16/02/2024

Approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune

Le Compte de Gestion est le document produit par le Receveur Municipal qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur Municipal pour le budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

Délibération n° 03-16/02/2024

Approbation du Compte Administratif 2023 de la Commune

Le Compte Administratif est le document constatant les opérations de dépenses et de recettes réalisées pendant l'exercice budgétaire.

Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Guy PRADES, 1^{er} adjoint, vote le Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du Compte Administratif relatifs à l'exercice 2023 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	593 956.71 €
Déficit de la section d'investissement	- 49 316.58 €
Excédent global	544 640.13 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Reports N-1		40 115.79 €		545 928.25 €		
Opération de l'exercice 2023	333 825.77 €	244 393.40 €	720 277.65 €	768 306.11 €		
Totaux	333 825.77 €	284 509.19 €	720 277.65 €	1 314 234.36 €		
Résultat de clôture	49 316.58 €			593 956.71 €		544 640.13 €
Restes à réaliser	151 183.39 €	10 586.00 €				
Total avec RAR	485 009.16 €	295 095.19 €				
Résultats définitifs	189 913.97 €			593 956.71 €		404 042.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est approuvée à l'unanimité par 12 voix, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et de fait, son pouvoir de représentation d'un Conseiller absent.

Délibération n° 04-16/02/2024

Vote de l'affectation du résultat 2023 de la Commune

Résultats cumulés du Compte Administratif du budget communal :

Section de fonctionnement	593 956.71 €
Section d'investissement ligne 001 dépense	- 49 316.58 €
Solde Restes à réaliser	-140 597.39 €
Besoin de financement de la section d'investissement	189 913.97 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement suivant :

En section d'investissement à l'article 1068	Recette	189 913.97 €
En section de fonctionnement à ligne 002	Recette	404 042.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

BUDGET COMMUNAL 2024

Délibération n° 05-16/02/2024

Vote du budget Primitif 2024 de la commune

Nomenclature comptable M57 – Fongibilité des crédits inter-chapitres

Le Conseil approuve le Budget Primitif 2024 :

Section d'exploitation	Dépenses	1 111 822.74 €	Recettes	1 111 822.74 €
Section d'investissement	Dépenses	490 316.58 €	Recettes	490 316.58 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de Berchères-Sur-Vesgre, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

Délibération n°06-16/02/2024

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% maximum avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

En conséquence, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal autorise, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels qu'inscrits ci-dessous.

		B.P. 2023	Autorisation 25%
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00€	1 125,00€
21	Immobilisations corporelles	402 919,00€	100 729,75€
23	Immobilisations en cours	0€	

En complément, le Maire a communiqué au Trésor Public les Restes à Réaliser 2023 à reporter sur 2024 qui ont été validés en date du 29/12/2023.

DIVERS FINANCES

Délibération n° 07-16/02/2024

Renouvellement pour 2024 de l'attribution de la subvention versée annuellement à l'Hôpital de Houdan.

Chaque année une subvention est versée à l'hôpital de Houdan, hôpital très apprécié par ses compétences et sa proximité par nos concitoyens.

Comme les années précédentes, la population ayant très peu évolué, le Maire propose de maintenir et verser une subvention de 1.008,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

Délibération n° 08-16/02/2024

Vote des tarifs communaux

TARIFS COMMUNAUX 2024	
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement par an et par famille pour les habitants de BsV et des communes extérieures ayant passé une convention	10,00 €
Abonnement par an et par famille pour les personnes extérieures	15,00 €

CIMETIERE	
Concession trentenaire	300,00 €
Concession cinquantenaire	500,00 €
Concession centenaire	1 000,00 €
Vacation funéraire	25,00 €
Taxe de dispersion des cendres	30,00 €
Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200,00 €
Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300,00 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	200,00 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	300,00 €
Taxe d'ouverture ou fermeture 2ème cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30,00 €

PHOTOCOPIES	
A4 noir & blanc	0,20 €
A4 couleurs	0,60 €
A3 noir & blanc	0,40 €
A3 couleurs	1,20 €

VOIRIE	
Stationnement voie publique	10,00 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit
Stationnement voie publique pour + 3T5	50,00 €
Occupation domaine public commerçants locaux	Gratuit
Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	750,00 € + réactualisation

LOCATION MOBILIER	
Table polyéthylène de 2m44 x 0.76 m	12,00 €
Table polyéthylène de 1m83 x 0.76 m	10,00 €
Banc polyéthylène (par lot de 2 bancs)	4,00 €
Chaise	1,20 €
Forfait livraison pour location tables, bancs et chaises	30,00 €

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
Location pour les berchériens	Pour deux jours sur un week-end	360,00 €
Location pour les berchériens	Pour une journée en semaine	180,00 €
Location pour les personnes extérieures à la commune	Pour deux jours sur un week-end	510,00 €
Location pour les personnes extérieures à la commune	Pour une journée en semaine	200,00 €
Majoration pour participation énergétique du 1er octobre au 31 mars		60,00 €
Surcoût pour non remise des clés au plus tard lundi matin à 9h		100,00 €
Caution	Deux chèques à déposer :	
	Un chèque au titre de caution pour la salle	900,00 €
	Un chèque au titre de caution pour le ménage	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (par 14 voix)

TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2024

Information sur les travaux Chemin de la Ferme :

Les travaux seront réalisés conformément à notre programme, en fonction de la météo, la subvention du Département a été demandée et octroyée à cet effet.

Travaux d'enfouissement rue Normandie

Les deux tranches sont acceptées et devraient commencer fin du premier trimestre

Espaces de sécurisation pour les arrêts de bus

Dans un souci de sécurité et compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants prenant le car, le Conseil Municipal propose de réaliser deux abris bus en bordure des voiries fortement circulées, un sur la route de la Ville l'Evêque au niveau de la rue des Garennes (RD115.7) et un, route de Rouvres au niveau de la rue des Cytises (RD115.7).

Dans cette perspective et faisant suite au dernier Conseil Municipal, les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Etat et du Département pour bénéficier d'une participation.

ENVIRONNEMENT

PASCAL PHILIPPOT / GUY PRADES / NICOLAS VEZIEN /
CAROLINE DE PIEDOUE / MARINE FRADIN

CHENILLES PROCESSIONNAIRES ET ELAGAGE

Une entreprise est intervenue pour traiter l'ensemble du domaine communal. En complément, un dispositif de prévention est en cours d'installation.

Il est rappelé que chaque habitant doit être vigilant et entretenir la végétation dont il est propriétaire en cas d'infestation. **En effet, un grand nombre de particulier ne traite pas les cocons qui envahissent les arbres de leur propriété ; ce qui ne permet pas l'éradication des chenilles.**

PLANTATIONS DANS LE CIMETIERE

La végétalisation par des arbustes à fleurs est en cours de réalisation ainsi qu'une étude sur l'engazonnement des allées, comme cela se pratique de plus en plus dans les communes.

Un recensement des concessions en état d'abandon a été fait et la commune entamera une procédure de reprise, avec l'affichage réglementaire, pour la mise en sécurité de certaines de ces concessions.

AGGLO DU PAYS DE DREUX

CHRISTIAN L'YVONNET / LAURENT DU SARTEL

EVOLUTION DU MODE DE COLLECTE DU VERRE

L'Agglomération du Pays de Dreux qui gère la collecte du verre modifiera le dispositif actuel de collecte en mode porte à porte, pour mettre en place un dispositif de collecte en mode point d'apport volontaire.

Ce nouveau changement interviendrait à partir du 2ème semestre 2025.

L'Agglomération prévoit l'installation de 3 points d'apport volontaire enterrés sur la commune.

Le conseil n'est que peu favorable à cette encore nouvelle disposition qui n'apporterait, compte-tenu des investissements et de la durée de leurs amortissements, que très peu d'économies annuelles, mais beaucoup de contraintes.

Se pose la question du lieu de l'implantation des 3 points, le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir

En attendant ces changements, la collecte du verre en porte à porte sera maintenue à la même fréquence que celle que nous connaissons actuellement.

L'Agglomération prévoit également de modifier les fréquences de ramassage des emballages et des déchets non recyclables pour s'adapter aux nouvelles recommandations de tri.

SYNDICATS
MARIE-CLAUDE LEVEQUE / CAROLINE DE PIEDOUE

SBV4R

Informations sur les travaux d'aménagement et de restructuration de la Vesgre :

Les conditions météorologiques du dernier trimestre 2023 n'ont pas permis de terminer les travaux sur la Vesgre avant la fin de l'année.

Concernant les travaux près de la STEP, les plantations ont été effectuées début décembre. Il reste à finaliser les abords de la passerelle et du nouveau bras ainsi que la modification de la passerelle. Les travaux reprendront au printemps 2024.

Concernant le lavoir, le chantier a démarré le 6 novembre 2023. Le muret a été finalisé et un enduit de finition couleur sable est attendu. Le pied du talus au niveau du lavoir sera retravaillé. Les travaux ont été interrompus le 20 décembre. Il est normal que les niveaux d'eau soient très bas car l'alimentation n'a pas encore été modifiée avec les travaux d'aménagement du bras en amont. Le SBV4R a été informé et a constaté de visu que l'évacuation du matériel et des tas de pierres n'était pas achevée. Le maître d'œuvre a été averti. Les travaux reprendront au printemps 2024.

Les embâcles générés par les travaux devront être nettoyés.

SMICA

Les tarifs 2024 de l'assainissement des eaux usées ont été votés le 14 décembre 2023 par le Conseil syndical du SMICA. Ils sont applicables à notre commune depuis la reprise par le syndicat de la gestion de l'assainissement.

La part de l'abonnement est fixée à 35 € HT et le tarif du m3 assaini est fixé à 2,09 € pour notre commune, soit une augmentation de 12 centimes.

Il en sera de même pour les coûts de l'électricité, le SMICA n'étant pas éligible aux tarifs réglementés comme l'est notre commune.

**COMMUNICATION
SANDRA DAUSEND**

La parution a été retardée. Le bulletin Municipal devrait être disponible début mars.

**MANIFESTATIONS – ASSOCIATIONS – MEDIATHEQUE
GUY PRADES – MARIE-CLAUDE LEVEQUE**

OLYMPIADES INTER-VILLAGE

La commune participera aux Olympiades inter-villages du canton d'Anet qui se dérouleront du 25 mai au 8 juin.

MARCHE GOURMAND DE NOËL 2023

Le marché gourmand s'est déroulé le week-end du 02 et 03 décembre dernier. Il a réuni une dizaine d'exposants qui nous ont proposé des produits de qualité. Les personnes qui le souhaitaient ont pu se restaurer sur place. Le père Noël est venu nous faire une petite visite et les enfants ont pu garder un souvenir de son passage. Comme à l'habitude, la vente de sapins au profit de l'association Couleurs d'Ecoles était proposée.

Merci à tous les intervenants et les bénévoles qui ont permis la réussite de cette manifestation.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL 2023

Les aînés qui le souhaitaient se sont retrouvés le mercredi 13 décembre pour partager le verre de l'amitié. Grâce au matériel acquis par la commune dans le cadre des « Micro-Folies », ils ont pu découvrir la collection Centre Val de Loire proposée par le musée numérique. Les colis des bénéficiaires présents ont été distribués à cette occasion. Des Conseillers municipaux se sont rendus au domicile des bénéficiaires ne pouvant être présents afin de leur remettre le colis de Noël.

Merci à eux ainsi qu'aux bénévoles qui ont préparé et décoré la salle.

ASSOCIATION A.J.B.

Afin de fêter les dix ans du jumelage avec ADELSHEIM, une délégation allemande viendra nous rendre visite le week-end du 04 et 05 mai 2024.

POUR INFORMATION

- > Le restaurant « Chez Ginette » a ouvert ses portes et propose dorénavant un accueil chaleureux et de sympathiques menus.
- > Le samedi 30 mars prochain, la boulangerie METAIS proposera une « chasse aux œufs » autour de l'église du village pour les plus petits.

DIVERS

ELECTIONS EUROPEENNES 2024

Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.

Le Maire demande aux Conseillers de programmer ces élections et de faire connaître leurs créneaux disponibles pour la tenue des bureaux et de solliciter des volontaires.

Il faut également prévoir le dépouillement.

DECISIONS MUNICIPALES PASCAL PHILIPPOT

DROIT DE PREEMPTION

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 3 parcelles.

La séance est levée à 21 heures 05.

